

**Modification des Plans d'Alignement Approuvés de la rue
Georges Bonnac et de la rue Pierre Charron
Commune de Bordeaux**

NOTICE EXPLICATIVE

I - Objet

Bordeaux Métropole, en accord avec la Mairie de Bordeaux, souhaite modifier les Plans d'alignement approuvés et annexés au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en servitudes d'utilité publique EL7, des rues suivantes :

- **Rue Georges Bonnac (Plan d'Alignement Approuvé du 19 juillet 1951) :**
La modification vise à faire correspondre le plan d'alignement avec le cadastre, pour la parcelle KD15.

- **Rue Pierre Charron (Plan d'Alignement Approuvé du 12 novembre 1951) :**
La modification vise à faire correspondre le plan d'alignement avec le cadastre pour les parcelles KD1, KD2, KD3, KD4, KD5, KD6 et KD263 afin de régulariser le domaine public. De plus, les parcelles KD2 et KD3 appartiennent déjà à Bordeaux Métropole.

Il convient de préciser que les propriétaires des parcelles concernées ont été informés par courrier avec accusé de réception de la date de l'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leurs avis.

II – Procédure

La présente enquête a pour but de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection de la part de la population. Elle est régie notamment par :

- le Code des relations entre le public et l'administration (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole modifiera les Plans d'alignement approuvés.